



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 14901

Texte de la question

M. Yves Coussain attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les revendications exprimées par les infirmiers et infirmières exerçant à titre public, privé ou libéral, de voir créer un ordre professionnel des infirmiers. En effet ces professionnels sont convaincus de la nécessité de se fédérer afin d'être davantage des acteurs du système de santé. Il lui demande s'il compte répondre favorablement à cette demande.

Texte de la réponse

Les services du secrétariat d'Etat à la santé suivent les dossiers concernant les créations d'ordre professionnel avec une particulière attention. Certaines professions paramédicales ont des représentants qui réclament la mise en place d'un ordre professionnel. Cette demande ne fait toutefois pas l'unanimité au sein de ces professions et, bien au contraire, divise les professionnels libéraux et les professionnels salariés. De plus, l'Assemblée nationale vient de rejeter deux propositions de loi visant à créer un ordre national des infirmières et infirmiers. Par ailleurs, les ordres existants ayant entamé une réflexion sur leurs missions et le service à rendre aux usagers, ce n'est qu'au vu de cette réflexion et qu'au terme d'une concertation avec l'ensemble des professionnels concernés qu'il pourra être envisagé d'étendre les ordres aux autres professions de santé.

Données clés

Auteur : [M. Yves Coussain](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14901

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2960

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4353